

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 32 (1960)

**Heft:** 12: Une grande enquête de l'Office cantonal du logement. Deuxième cahier

**Artikel:** Société coopérative d'habitation "La Paix2, Nyon (1957-1958) : Chemin de la Paix 1 et 3 : architectes Jean-H. Guignard

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125085>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



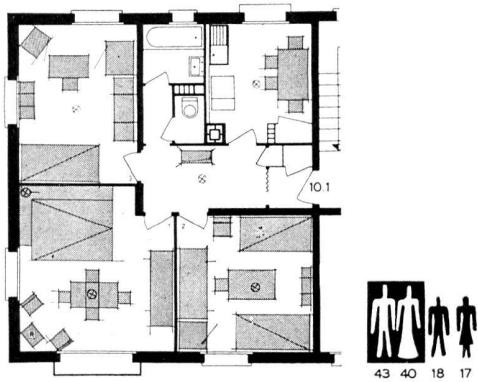
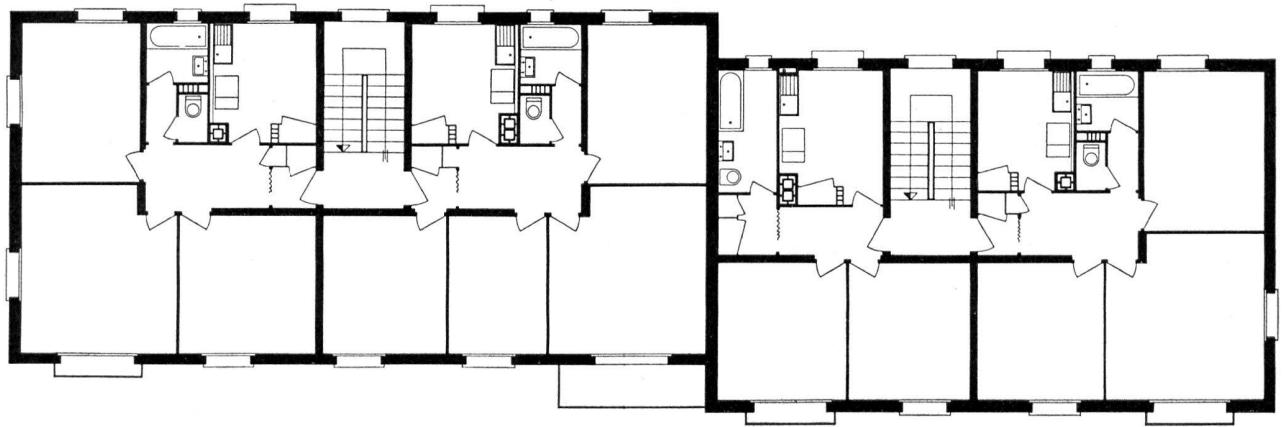
**Société coopérative  
d'habitation « La Paix », Nyon**  
**Chemin de la Paix 1 et 3, Nyon**

Architecte:  
Jean-H. Guignard, Nyon

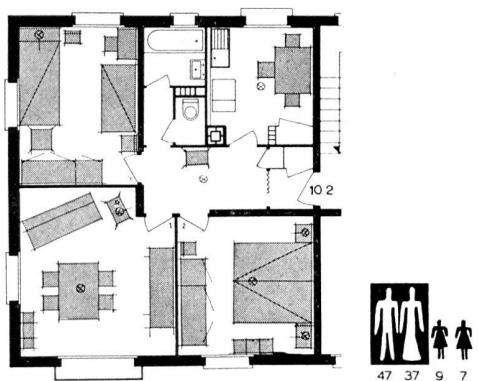


Photos Jean Kunz, Nyon

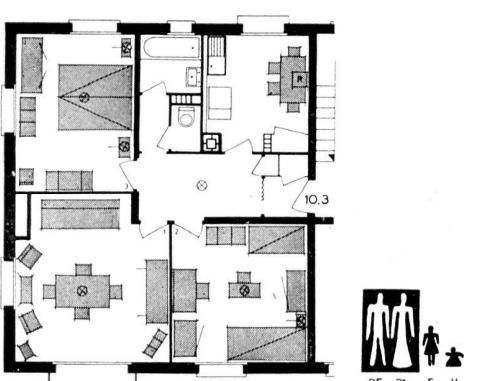
21



10.1. Mécanicien. Quatre déménagements en dix ans. Parents dorment dans le séjour, où ils reçoivent également leurs invités. Pas de relations avec voisins, sauf avec locataire du rez. Pas de critique au logement. Chauffage et eau chaude à volonté. En utilisant le séjour comme chambre à coucher, le logement est acceptable, mais...



10.2. Ouvrier d'usine. Repas à la cuisine, soirées dans le séjour. Peu de relations, sauf avec voisine du 1<sup>er</sup> étage. Le père se rend en voiture à son travail. Salle de bains trop petite, manque prise électrique dans le corridor. Soleil, espace, confort, chauffage.  
Les défauts du logement apparaissent dans la disposition invraisemblable de la chambre 3 où dorment les fillettes.



10.3. Ouvrier d'usine. A quitté ancien logement sans confort. Reçoivent et passent leurs soirées dans le séjour. Cordiales relations avec tous les locataires. Aucune critique du logement. Chauffage, agencement des pièces.  
Ici aussi, un lit est à moitié sous une fenêtre; dans la chambre 3 une armoire est devant une fenêtre.

# Société coopérative d'habitation «La Paix», Nyon 1957-1958

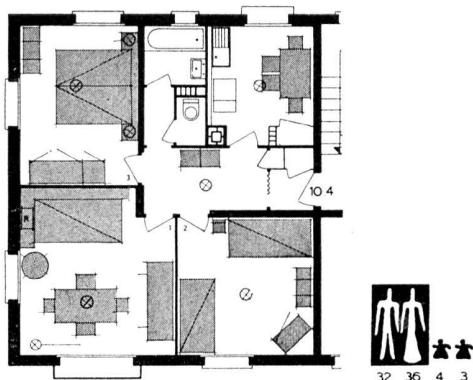
## Chemin de la Paix 1 et 3

Propriétaire: Société coopérative d'habitation «La Paix», Nyon.

Architecte: Jean-H. Guignard, Nyon.

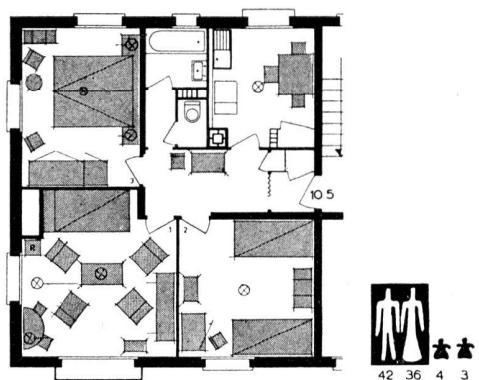
Niveaux habitables: 4 par bâtiment (2 immeubles).

22

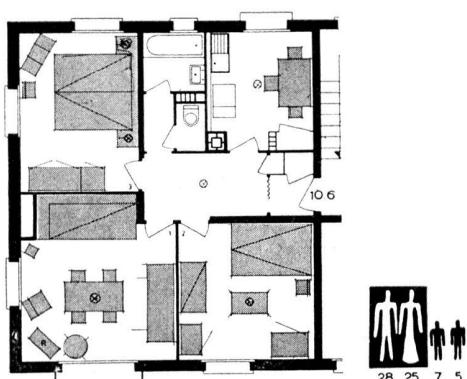


10.4. Chauffeur, travaille à Genève (s'y rend en train). Se tiennent le soir dans le séjour. Connaissent beaucoup de monde dans le quartier. Chambre des parents trop petite, de même que la salle de bains. Mauvaise étanchéité des fenêtres. Tranquillité, soleil.

Dans la chambre 2, c'est la tête du lit qui est placée sous une fenêtre; pièce de séjour bien meublée.



10.5. Chauffeur. A quitté logement sans soleil ni chauffage central. Repas à la cuisine. Bonnes relations dans l'immeuble et le quartier. Chambre des parents trop petite; chambre 3 ne devrait avoir qu'une seule fenêtre. Cuisine trop exiguë. Manque ascenseur (2<sup>e</sup> étage). Soleil, clarté, chauffage. Même mauvaise disposition que le 10.3.



10.6. Chauffeur. Repas, repassage, reprisage à la cuisine. Se tiennent dans la pièce de séjour. Rapports cordiaux avec locataires. Critiquent le manque de ventilation de la salle de bains, la mauvaise étanchéité des fenêtres, l'exiguïté du balcon. Grandeur du séjour, soleil, prix modique.

La disposition de l'ameublement est convenable, sauf, ici encore, celle des lits de la chambre 2.

	2	3	4	Total
Nombre de logements . . . . .	8	16	8	32
Nombre de pièces . . . . .	16	48	32	96
Nombre d'unités . . . . .	32	80	48	160
Surface de la parcelle . . . . .	4500 m <sup>2</sup>			95 fr.
Surface habitable . . . . .	2339 m <sup>2</sup>			5760 fr. 10
Indice d'utilisation . . . . .	0,52			14,62 m <sup>2</sup>

Les locataires visités ici appartiennent en majorité à la classe ouvrière. Le loyer mensuel (127 fr. 50) représente en moyenne le 20 % du revenu familial (15 % – 20 % – 25 %). Les locataires déclarent avoir surtout cherché un logement plus confortable en entrant dans cet immeuble. Les repas ordinaires sont pris à la cuisine; quand ils reçoivent des hôtes à dîner, les familles dressent le plus souvent la table dans la salle de séjour (deux cas à la cuisine, un dans une chambre à coucher). Tous les ménages lavent dans la chambre à lessive de l'immeuble; les petites lessives, lavées sur l'évier ou dans la baignoire, sont étendues fréquemment sur le balcon. Chaque logement dispose d'une cave et d'un galetas; il n'y a ni garage, ni vide-ordures. Les enfants disposent dans le quartier d'un terrain de jeux.

La grande majorité des ménages ne fraient pas avec les autres ménages de l'immeuble; trois locataires déclarent même ne connaître qu'une personne de l'immeuble. A l'exception de trois autres familles, on n'entretient pas non plus de relations avec les habitants du quartier; à l'exception cependant des enfants, qui retrouvent camarades de classe ou de jeux dans les alentours de la maison. Quand on leur demande si le quartier possède quelque établissement communautaire, les enquêtés ne parviennent pas à en nommer un seul; une seule personne signale la présence du terrain de jeux. Les achats journaliers ou hebdomadaires se font le plus souvent à la «Coopé», située à une quinzaine de minutes de là, soit encore à l'épicerie du coin, ou au magasin Migros (près de la gare). Il y a une école à dix minutes de l'immeuble. Les pères de famille se rendent à leur travail, qui à pied, qui à vélo, qui en train, qui en voiture.

Tout le monde est satisfait du système de chauffage. Deux locataires se disent trop chauffés. Les chambres et le séjour sont considérés comme de bonnes dimensions et dispositions. Deux personnes souhaiteraient une fenêtre de moins (pour mieux pouvoir meubler leurs pièces). Un seul ménage juge la cuisine trop petite, deux trouvent la salle de bains trop exiguë, un des locataires ajoute même qu'elle est trop peu ensoleillée. (Il est vrai que c'est le plus souvent ce même locataire qui formule les critiques les plus vives.) D'une manière assez unanime, le balcon est considéré comme trop étroit; mais ces personnes, qui pour l'instant ne l'utilisent guère, le souhaiteraient plus grand... pour y sécher leur linge!

A part le locataire atrabilaire, les locataires sont satisfaits des fenêtres et des volets. Un locataire déplore

l'absence d'une prise électrique dans le corridor (pour l'aspirateur). Pas de commentaires notables sur les sols et les revêtements des parois. Les avantages cités sont dans l'ordre: le soleil et la clarté, le chauffage, l'agencement des pièces, la tranquillité, le prix du loyer. Cinq locataires ne relèvent aucun défaut; deux insistent sur l'exiguïté du balcon, un troisième sur l'insuffisance du chauffage et le fait que le nouveau venu est mal accueilli par les autres locataires. (C'est peut-être pour cette raison que ce locataire dénigre si vivement son logement.)

#### Note sur l'architecture

Le plan prévoit, dans chacun des logements, la pièce de séjour à l'angle opposé de la cuisine, et cette disposition prive le logement de cohésion: le séjour n'est souvent qu'une chambre de visites (plans N°s 10.4, 5, 6) dans le plan 10.1, c'est même une chambre à coucher; la chambre en face de la cuisine est conçue comme chambre des parents; mais l'autre chambre à coucher (angle nord-ouest), avec ses deux fenêtres, ne peut être meublée convenablement pour deux personnes (plan N° 10.2), tout comme la première. Il n'y a, en définitive, aucune manière de placer deux lits non jumeaux.

Les façades sobres et plaisantes sont beaucoup meilleures que le plan; le toit à deux pans convient décidément mieux que le toit à quatre pans.

# Analyse détaillée des logements sur lesquels a porté l'enquête

19

Les pages qui suivent comportent l'essentiel des renseignements recueillis par les enquêteurs dans les logements visités.

On trouvera notamment:

a) pour chacun des douze immeubles ou groupe d'immeubles:

l'adresse exacte;  
le nom du propriétaire et de l'architecte;  
des indications sur l'importance de la réalisation,  
la surface de la parcelle, la surface habitable  
brute;  
le coût au mètre cube et par «unité»;  
quelques vues extérieures.

b) pour chacun des deux types de logements:

le plan de l'étage complet;  
le plan de six logements différents avec indica-  
tion de l'ameublement trouvé sur place;  
la composition de la famille;  
le prix du loyer;  
le résumé des réponses données à l'enquête par  
ce locataire.

De brefs commentaires accompagnent ces indications.  
Nous renvoyons en outre le lecteur aux conclusions qui  
sont données à la fin de ce cahier<sup>1</sup>.

## Composition des familles, explication des signes



Couple (moins de 65 ans).

Veuve ou divorcée (moins de 65 ans).

Couple âgé (plus de 65 ans).

Veuve ou divorcée (plus de 65 ans).

Célibataire âgé (homme ou femme de plus de  
65 ans).

Célibataire (homme ou femme de 20 à 65 ans).

Adolescent (garçon ou fille de 15 à 20 ans).

Enfant (garçon ou fille en âge de scolarité:  
5 à 15 ans).

Enfant en bas âge.

<sup>1</sup> Les lecteurs de l'«Habitation» trouveront ces conclusions à la fin du 2<sup>e</sup> cahier (décembre 1960).